



Ville de

# REMIRE-MONTJOLY

## DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

FICHES PRATIQUES : LES AUTORISATIONS D'URBANISME : LE CAS DE TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES						
FICHES PRATIQUES : LES AUTORISATIONS D'URBANISME : LE CAS DE TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES	TYPES DE TRAVAUX	AUCUNE FORMALITE <sup>1</sup>	DECLARATION PREALABLE		PERMIS DE CONSTRUIRE	
	EXTENSION, SURELEVATION...	SP <sup>2</sup> et ES <sup>3</sup> ≤ 5m <sup>2</sup> sans modification de l'aspect extérieur	5 m <sup>2</sup> < SP ou ES créée ≤ 20 m <sup>2</sup> 20 m <sup>2</sup> < SP ou ES créée ≤ 40 m <sup>2</sup> et SP et ES totale ≤ 150m <sup>2</sup>	5m <sup>2</sup> < SP ou ES créée ≤ 20m <sup>2</sup> 20m <sup>2</sup> < SP ou ES créée ≤ 40m <sup>2</sup> et SP et ES totale ≤ 150m <sup>2</sup>	SP ou ES créée > 40 m <sup>2</sup> 20m <sup>2</sup> < SP ou ES créée ≤ 40m <sup>2</sup> et SP et ES totale ≤ 150m <sup>2</sup>	SP ou ES créée > 40 m <sup>2</sup> 20m <sup>2</sup> < SP ou ES créée ≤ 40m <sup>2</sup> et SP et ES totale ≤ 150m <sup>2</sup>
	TRANSFORMATION GARAGE EN HABITAT	SP créée ≤ 5 m <sup>2</sup>	SP créée > 5 m <sup>2</sup>			
	TRAVAUX DIVERS	Travaux intérieurs	Travaux modifiant ou supprimant un élément ayant un intérêt patrimonial ou paysager identifié au PLU, y compris les travaux de ravalement	Travaux modifiant ou supprimant un élément ayant un intérêt patrimonial ou paysager identifié au PLU, y compris les travaux de ravalement	Travaux portant sur un monument inscrit	Travaux portant sur un monument inscrit
		Travaux de ravalement Hors abord d'un MH <sup>4</sup>	Travaux de ravalement Abord d'un MH	Travaux de ravalement Abord d'un MH		
		Travaux d'entretien ou de réparation ordinaire	Travaux modifiant l'aspect extérieur	Travaux modifiant l'aspect extérieur		
	CHANGEMENT DE DESTINATION		Ne modifiant pas les structures porteuses ou les façades	Ne modifiant pas les structures porteuses ou les façades	Modifiant les structures porteuses ou les façades	Modifiant les structures porteuses ou les façades
	COUPE ET ABATTAGE D'ARBRES	Hors EBC <sup>5</sup>	Dans un EBC			
	LIEN		<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578</a>	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578</a>	<a href="https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1986">https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1986</a>	<a href="https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1986">https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1986</a>
	FORMULAIRE		n° 13703*06 Déclaration préalable <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</a>	n° 13703*06 Déclaration préalable <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</a>	n° 13406*06 Maison Individuelle et annexes <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637</a>	n° 13406*06 Maison Individuelle et annexes <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637</a>
DELAI D'INSTRUCTION <sup>6</sup>		1 mois	1 mois	2 mois	2 mois	

<sup>1</sup> Pour autant les travaux et les aménagements doivent respecter les règles d'urbanisme

<sup>2</sup> SP : Surface de plancher

<sup>3</sup> ES : Emprise au sol

<sup>4</sup> MH : Monument Historique

<sup>5</sup> EBC : Espace Boisé Classé

<sup>6</sup> A partir du moment où le dossier est complet. Il peut être majoré dans certains cas (monument historique, établissement recevant le public...) vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande.



LES FICHES PRATIQUES

VILLE DE REMIRE-MONTJOLY – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE